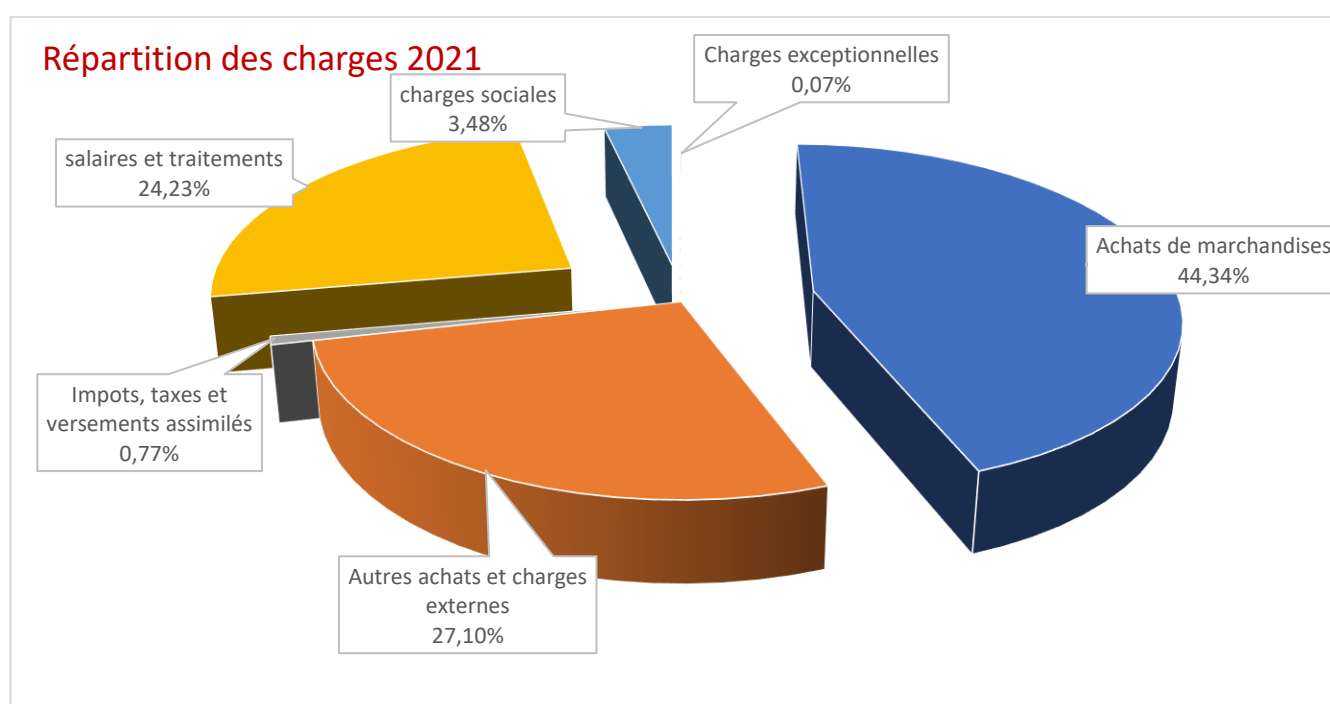


RAPPORT FINANCIER - ANNEE 2021

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT



Le résultat de l'exercice comptable 2021 est bénéficiaire et s'élève à 19.523,00 €, en baisse de 7.444,00 € (-27,60 %) par rapport à l'année précédente. Cet excédent nous montre la bonne santé financière de l'association et nous permet de nous projeter sereinement en vue d'investissement nécessaire à l'accroissement de nos activités.

Quelques faits marquants sur le compte de résultat en analysant les variations entre 2020 et 2021 :

Au niveau des charges :

- Depuis le 1er janvier 2019, l'Association a changé de régime fiscal : elle est désormais soumise aux impôts commerciaux, parmi lesquels notamment la TVA.

Ainsi, depuis cette date, les PAMA collectent la TVA sur les ventes, essentiellement les ventes d'agrumes ; et en échange, elle peut déduire la TVA qui a été payée sur l'ensemble de ses achats de biens et services.

- Hausse des achats d'agrumes (+ 10,22 %), passant de 51.586,00 € en 2020 à 56.860,00 € en 2021, en raison de la poursuite du développement des commandes des adhérents lors des distributions mutualisées d'agrumes.
Ces achats représentent 43,28 % (62,70 % en 2020) des charges comptables de l'exercice.
- Une forte hausse du montant des autres achats et charges externes à hauteur de 25.245,00 € (+ 265,54 %), qui représentent 26,45 % (11.56 % en 2020) des charges de l'exercice comptable.
Cette forte hausse est liée à la mise en place en 2021 des Paniers Bio Solidaires : on retrouve dans ces comptes les versements des PAMA aux maraîchers correspondant au prix des « paniers » de légumes distribués aux adhérents bénéficiaires de cette action « solidaire ».
- Les charges fiscales sont en hausse de 668,00 € (+ 205,54 %), en raison de :
 - o L'augmentation de la participation de l'employeur à la formation continue (+113,37 %), en lien avec celle de la masse salariale brute globale en 2021, et la contribution de 1% sur le salaire des CDD présents dans les effectifs de l'Association en 2021,
 - o Paiement en 2021 d'une taxe due à la Métropole pour l'utilisation de l'espace public lors de la distribution mutualisée de Noël (300,00 €).
- Les charges de personnel sont en hausse significative et correspondant à :
 - o 25.669,00 € de rémunération en 2021 (+ 7.039,00 €, soit +37,78 %) : on retrouve en 2021 globalement une masse salariale brute similaire à celle de l'année 2019, la masse salariale étant plus élevée qu'en 2020, en lien avec le « tuilage » sur le poste d'Agnès après son retour en arrêt maternité d'une part, et les indemnités de fin du CDD et le poste à temps plein de Pierre, d'autre part.
En 2021, la masse salariale correspond à 1 poste en CDI de chargé de mission de 80% du temps plein, et à un poste en CDD de chargé de mission à mi-temps sur 6 mois (indemnité de fin de CDD inclus).
 - o En 2021, 1.937,00 € d'indemnités de volontaires civiques (+100,01 %) et 2.362,00 € d'indemnité de stages (exonérée de charges sociales)
 - o 4.456,00 € de charges sociales en 2021 (+ 2.563,00 €, soit +135,39 %), soit une hausse plus que proportionnelle à celle de la masse salariale, en raison notamment d'un taux de charges plus élevé sur les personnels en CDD et à temps partiel (ristourne de cotisations URSSAF plus faible).
 - o En 2021, création et dotation de la provision pour congés à payer pour un montant global de 1.160,00 €
 - o Ces charges représentent 27,80 % des charges annuelles, contre un peu plus quart au cours de l'exercice comptable précédent.
- En 2021, comme pour l'exercice comptable précédent, quasiment aucune charge exceptionnelle (90,00 €)

Au niveau des produits :

Les ventes d'agrumes continuent leur croissance, à un rythme cependant moins soutenu que l'année précédente : la hausse est de 9,18 % en 2021 (+ 5.332,00 €).

La hausse des ventes est cependant moins que proportionnelle à celle des achats de marchandises, et ce malgré la hausse du prix de vente TTC de la cagette (+ 7,69 % en 11/2021) (désormais de 28,00 € pour la saison 2021/22, contre 26,00 € en 2020/21, et 24,00 € pour la saison 2019/20).

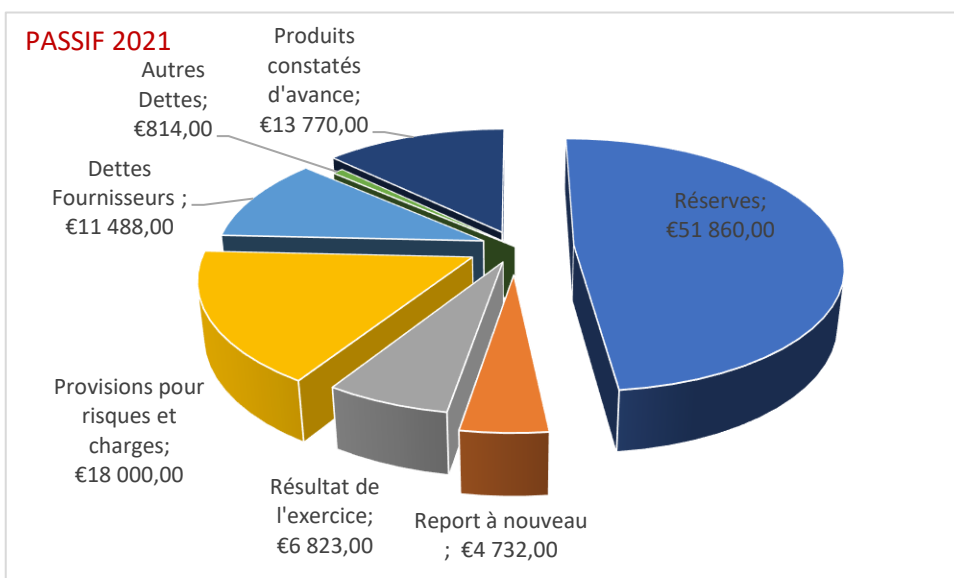
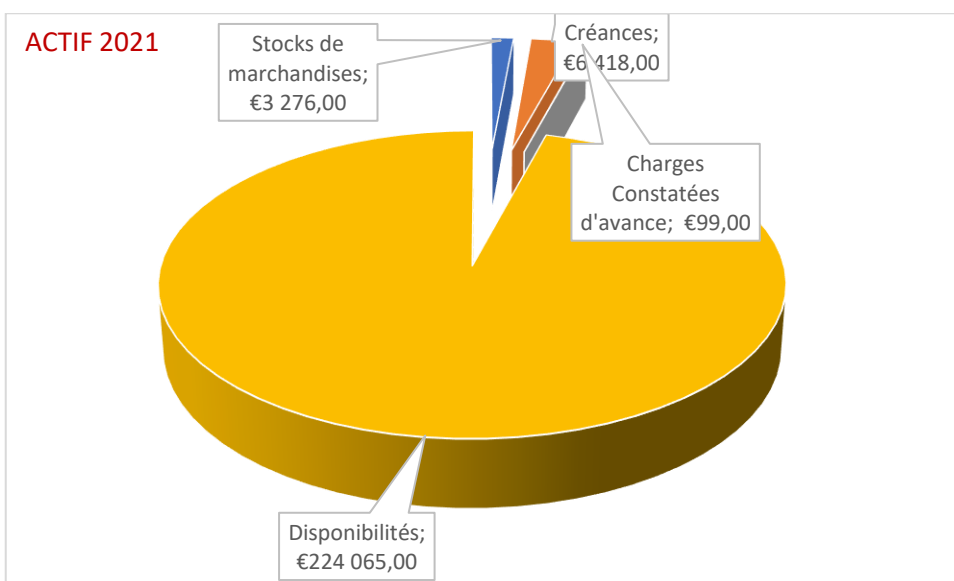
On enregistre ainsi une quasi-stagnation de la marge brute sur vente d'agrumes qui s'élève à 6.524,74 € en 2021, alors qu'elle s'élevait à 6.441,79 € en 2020.

Ces ventes d'agrumes représentent désormais 41,88 % des produits de l'exercice comptable en 2021, alors même que cette part était de 53,14 % en 2020.

- En 2021, tout comme en 2020, en l'absence d'organisation de la fête annuelle des PAMA, pas de recettes liées à cette manifestation (2.690,15 € en 2019).
- Les subventions d'exploitation sont en forte hausse de 23.071,00 € (+ 164,79 %), en lien avec la création des Paniers Bio Solidaires et le financement de cette action par le Conseil Régional, la ville de Marseille, la Métropole et le Conseil Départemental.
Ces subventions représentent désormais 24,57 % des produits de l'exercice (12,82 % en 2020).
- Les autres produits sont relativement stables, en légère hausse de 0,92 % (+316,00 €), avec une modification de la répartition de ces produits entre 2020 et 2021 :
 - o Baisse des cotisations des différents paniers de quartier (- 6.920,00 €, soit - 23,81 %),
 - o Hausse des cotisations des maraichers (+ 460,00 €, soit + 28,75 %) et des transformateurs (+ 173,38 €, soit + 49,10 %),
 - o Baisse des cotisations des producteurs (- 511,33 €, soit - 29,33 %),
 - o En 2021, la mise en place de l'action des Paniers Bio Solidaire a généré plusieurs types d'autres produits : 3.000,00 € de dons d'organismes / mécènes, 802,50 € de dons de particuliers, 2.300,00 € de participations des familles bénéficiaires de ces paniers.
- En 2021, on enregistre un montant très faible de produits exceptionnel (30,00 €, aucun en 2020).

Pour conclure globalement sur l'analyse de ce compte de résultat, on peut noter une diversification de l'activité de l'Association, avec le développement de cette action des paniers bios solidaires, engendrant une modification de la composition des charges et des produits.

ANALYSE DU BILAN



Actif

- Le stock de marchandises n'évolue pas, en raison de l'absence de ventes de produits en 2021.
- Baisse des créances entre les 2 exercices (- 5.074,00 €, soit - 44,15 %).
- Forte hausse des disponibilités de 81.828,00 € (+ 57,53 %) :

- Effet du changement du mode de paiement des agrumes en 2021 : le règlement des 5 livraisons d'agrumes s'est quasiment réalisé intégralement en 2021, alors même que les ventes et les achats correspondant concernent 2 livraisons en 2021 et 4 en 2022.
- Effet de l'encaissement en 2021 de subventions d'exploitation dont une partie est imputable au financement de l'activité de l'exercice 2022,
- Effet mécanique de la hausse des dettes et des produits constatés d'avance plus que proportionnelle à celle des créances.
- Les disponibilités nettes de dettes s'élèvent à plus de 113.070,00 €, ce qui représentent 86,13 % des charges de l'exercice : l'Association dispose d'une trésorerie stable qui permet de financer quasiment 10 mois de fonctionnement.

Passif

- Les fonds propres représentent un peu plus de la moitié du passif, alors que cette part était de 64,19 % sur l'exercice précédent.
- Poursuite de la hausse des dettes fournisseurs (+ 28,04 %) et des autres dettes (+ 89,36 %) en 2021.
- Les Produits constatés d'avance sont en forte hausse (+ 42.863,00 € soit + 119,84 %), en lien, comme évoqué précédemment lors de l'analyse des disponibilités, avec la croissance des ventes d'agrumes et les subventions d'exploitation reçues en 2021 : sont enregistrés dans ce compte les chèques ou les virements de règlement des adhérents, ou les subventions, encaissés en 2021, mais correspondant aux livraisons, ou à l'activité de l'année 2022.

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2021 est affecté en Report à nouveau créditeur pour un montant de 19.523,00 euros.

- Le report à nouveau débiteur est affecté, pour compensation, au report à nouveau créditeur, pour un montant de 6.786,11 €.